



Mutation en dom et garde des enfants

Par **lilou8175**, le **18/02/2009** à **14:35**

Je suis séparée de fait du père de mes 2 enfants depuis 1 an.

D'un commun accord, nous avons 1 enfant chacun à charge.

Mon ex conjoint s'est remarié environ 4 mois après la séparation, sa nouvelle épouse (algérienne) ne parle pas français. Je vis actuellement en couple et un mariage est prévu fin février 2009 puis nous devons partir pour 2 ans à la Runion pour mutation dès le mois de Juillet 2009.

Est-ce que je peux emmener mon fils de 9 ans dont j'ai la garde même si le père s'y oppose ?

Par **petrolina**, le **18/11/2010** à **13:25**

Bonjour,

Avez vous eu une réponse de la JAF car je suis dans la meme situation.

Merci de votre retour